



TOMATE D'INDUSTRIE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr





Bulletin n° 3 Mercredi 5 juin 2013

CLIMATOLOGIE: Enfin, la situation climatique semble redevenir favorable après un épisode venteux particulièrement appuyé. Les températures qui remontent permettent d'amorcer une « récupération » de la végétation. Le bourgeon terminal prend une teinte vert-clair, synonyme de la reprise tant attendue. Les différentes plantations du mois de mai continuent, tout de même, de laisser penser à un regroupement des stades des différentes parcelles... Observons précisément l'évolution de cette reprise.

ADVENTICES: Le développement des mauvaises herbes est toutjours important ce printemps. Attention aux stades phénologiques de chacune et notamment de la Morelle noire (Solanum nigrum). Passé le stade 1 à 2 feuilles vraies, il est difficile de lutter contre... Nous observons tout de même des levées moins importantes sur les parcelles fraîchement plantées.

TAUPINS: Nous retrouvons quelques taupins sur les dernières plantations. Avec les températures qui remontent et l'irrigation, ceux-ci semblent vouloir se rappeler à notre bon souvenir.

PUCERONS: Nous observons sur toutes les parcelles quelques pucerons ailés habituels après plantation. Pas de véritables nouvelles colonisations.

THRIPS: Nous observons des thrips essentiellement sur les parcelles des environs de Garons, Caissargues, et malheureusement, malgré les conditions cliamtiques jusque là, leur virose associée, le TSWV. Soyez vigilant et observez bien l'intérieur des fleurs.

MALADIES: Soyez toujours vigilants sur vos parcelles, même si le vent nous a été favorable. Nous pensons bien évidemment à la moucheture bactérienne due à Pseudomonas syringae, ou encore à l'alternariose (Alternaria solani). La bactériose est d'ailleurs observée sur la Drôme, du côté de Valence et Marsanne. Puis, avec les températures un peu plus favorables, force est de constater que la modèle « Mildiou » nous indique, au 31 mai, un 5ème cycle pour le secteur de Saint Rémy de Provence, d'Avignon et de l'enclave des Papes et un 4ème cycle pour le secteur de Piolenc . Pour rappel, au 4ème cycle, nous sommes censés observé des symptômes sur les parcelles. A la fin des années 90, nous avions pu observer ce genre de symptômes sur de jeunes plantations... Le mistral qui souffle a été tout de même un allié.

Les piégeages des Helicoverpa armigera font état des premières captures au 27 mai. Nous **PIEGEAGES:** avons ainsi pu faire tourner le modèle. Il nous indique, selon les données météorologiques « normales » des dernières années, une première génération de noctuelles (généralement faible) sur le mois de juin, avec les chenilles du 6 au 26 juin. La deuxième génération, la plus importante pour notre filière, ne démarrerait qu'à la mi-juillet, pour une présence des chenilles sur les 15 derniers jours de juillet. Nous ne manquerons pas de noter les observations et les évolution du modèle d'ici là.

DIRECTEUR DE PUBLICATION Monsieur André PINATEI Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier 13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1 contact@paca.chambagri.fr tel : 04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN ROBERT GIOVINAZZO SONITO Maison de l'Agriculture Site Agroparc - Bat. B 84912 - AVIGNON rgiovinazzo@sonito.fr

tel: 04 90 86 64 39





TOMATE D'INDUSTRIE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur

Bulletin également disponible sur le site : http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr





Bulletin n° 3 - suite Mercredi 5 juin 2013

NOTE NATIONALE:

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

- 1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.</p>
- 2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.
- 3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
- 4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
- 5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus: téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

AGROSUD, APTO 2, CAPL, PERRET SA ET VALSOLEIL.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN:

SONITO (Robert GIOVINAZZO),

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur André PINATEL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
tel: 04 42 17 15 00

Référent filière et rédacteur de ce bulletin Robert GIOVINAZZO SONITO Maison de l'Agriculture Site Agroparc - Bat. B 84912 - Avignon rgiovinazzo@sonito.fr tel : 04 90 86 64 39